



AWNR
African Women for
Natural Resources

RAPPORT DE WEBINAIRE

LES FEMMES FACE A LA GESTION DES REVENUS MINIERES EN RDC : ENJEUX ET PARTAGE D'EXPERIENCES.

Date et Heure : Samedi 6 juin 2026 à 10h00 AM GTM+1kinshasa

Organisateur: African Women for Natural Resources (AWNR)

Participant(s) : 53

Lieu et Lien enregistrement : <https://www.youtube.com/watch?v=Y-QcjxaU0Fk>

Partenaire logistique : Afrewatch

I. Contexte et objectifs

Le secteur extractif représente un levier stratégique pour le développement économique de la République Démocratique du Congo (RDC), notamment à travers les revenus générés par l'exploitation minière. D'après le rapport ITIE RDC 2023 et l'agence Standard & Poor's (S&P), Le secteur minier de la RDC a généré plusieurs milliards de dollars. La valorisation durable des ressources minières repose toutefois sur des mécanismes de gouvernance axés sur la transparence, la redevabilité, l'inclusion et l'équité.

D'après certaines études sur le secteur minier en RDC, les femmes représentent au moins 40 % des effectifs de l'exploitation artisanale et à petite échelle, environ 13 % de la main-d'œuvre industriel et 21 % des actrices impliquées dans la gestion des revenus infranationaux, notamment la dotation minière. Elles sont également présentes dans d'autres mécanismes de génération des revenus miniers. Bien qu'elles y soient présentes, les femmes demeurent largement sous-représentées, moins autonomes et insuffisamment incluses dans la sphère de décisions du secteur et dans la gestion de ces revenus, comparativement aux hommes.

Cette sous-représentation féminine en dépit de leur contribution significative constitue un frein à une gouvernance minière équitable et durable. Celles évoluant dans l'artisanale sont particulièrement touchées, avec un accès limité à la formation et reçoivent des revenus généralement inférieurs à ceux des hommes, malgré la pénibilité de leurs tâches. Dans le secteur industriel, [les inégalités salariales](#) persistent encore et renforcent de plus en plus les inégalités entre travailleurs locaux et expatriés. De plus, elles sont également sous-représentées au sein des institutions qui gèrent les revenus miniers destinés au développement local, telle que dans les organismes spécialisés chargés de la gestion de la dotation minière (DOT), ce qui limite fortement leur influence sur les décisions relatives à l'allocation et au suivi des ressources allouées au développement local.

Leur accès limité aux instances de gouvernance et de gestion des revenus miniers affectés au développement local freine leur participation et compromet, voire même, leur autonomisation au sein de la société.

Dans ce contexte, African Women for Natural Resources (AWNR) œuvre pour promouvoir une participation accrue des femmes à la gouvernance minière et à la gestion des revenus issus du secteur extractif visant le développement local.

1

Adresse : Av de la Gombe n°4746, local 201, Kinshasa-RDC ; Tél : +243810825409 ; mail : info@awnr.org ; Site Web : www.awnr.org



Ce webinaire a constitué pour nous, un cadre d'échanges visant à renforcer les stratégies locales, encourager la résilience des femmes et formuler des recommandations pour une gouvernance minière plus inclusive en RDC, susceptible de servir également de modèle et de source d'inspiration pour d'autres pays africains confrontés à des défis similaires.

II. Objectif

AWNDR à travers ce webinaire, vise à contribuer à une meilleure compréhension des enjeux (défis et opportunités) liés à la participation des femmes dans la gestion des revenus miniers, en particulier ceux destinés au développement local en vue de formuler des recommandations en faveur d'une gouvernance plus inclusive de ces revenus en RDC.

III. Déroulement du webinaire

Le webinaire s'est articulé autour de deux séquences. La première, consacrée aux enjeux (défis et opportunités) liés aux revenus issus des ressources minières pour les femmes, a bénéficié des interventions de :

- **Marthyns Masunguna, expert en gouvernance inclusive à ONU Femmes ;**

Il a souligné que, malgré la présence symbolique des femmes au sein des institutions chargées de la gestion des revenus miniers, leur participation aux processus décisionnels demeure limitée. Selon lui, les politiques publiques, notamment le Code minier, restent insuffisamment sensibles à l'approche genre. D'où ce manque d'articulation entre les cadres nationaux et locaux sur cette question renforce les inégalités existantes. Cette lacune limite la participation des femmes aux instances de gouvernance et à la gestion des revenus miniers, réduisant ainsi leur accès aux bénéfices qui en découlent ainsi qu'aux processus de prise de décision.

- **Johanna Kamala, Directrice pays AWNR ;**

Selon Mme KAMALA, qui a fondé son intervention sur les données présentées dans la [Note d'analyse de l'implication des femmes dans la gestion de la dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières en RDC](#), publiée par AWNR. Elle déplore que la proportion des femmes au sein des OS, bien que passée de 10 % en 2022 à 21 % en 2024 selon l'analyse, demeure encore insuffisante.

Ces données, bien que encourageantes, demeurent encore limitées, car les femmes participent encore très peu aux consultations communautaires et aux organisations locales, ce qui réduit leur influence sur les décisions relatives à l'allocation, à la gestion et au suivi de ces ressources destinées au développement local. Elle a également rappelé les recommandations formulées par AWNR dans sa note d'analyse, qui préconisent une intégration effective de la dimension genre au sein des institutions composant les Organismes Spécialisés (OS).

Aux vues de leurs rôles dans la société, les femmes prennent mieux en considération les besoins sociaux au sein des communautés bénéficiaires et se doivent d'être incluse dans la gouvernance de ces ressources.

- **Jean-Pierre Okenda, Directeur Exécutif Sentinel RDC**



AWNRR
African Women for
Natural Resources

Selon lui, la RDC fait face à un déficit de politiques sectorielles sensibles au genre ainsi qu'à un manque de données fiables permettant d'évaluer la participation des femmes dans la gouvernance des revenus miniers. Dans un contexte général, il a souligné la nécessité de disposer de données plus précises sur la participation des femmes, non seulement au sein des Organismes Spécialisés (OS) comme a fait AWNR, mais également dans les processus d'élaboration et de suivi des cahiers des charges, ainsi qu'au sein des institutions bénéficiaires et gestionnaires des quotités de la redevance minière destinées au développement local (provinces, ETDs et Fomin). Selon lui, la disponibilité de telles données permettrait non seulement de mieux évaluer le niveau d'implication des femmes dans la gouvernance des revenus miniers, mais aussi de promouvoir, à l'instar des initiatives portées par AWNR, une approche fondée sur le contenu local et sensible au genre. Cela contribuerait à mettre en place des mécanismes qui renforceraient la participation des femmes aux processus de prise de décision ainsi qu'à l'allocation et au suivi des ressources destinées au développement local.

La seconde partie du webinaire s'est concentrée sur le partage d'expériences de femmes issues des pays d'Afrique de l'Ouest, avec les interventions de :

- **Professeur Hadjaratu Wahka Haidara, Directrice exécutive de Partner West Africa Sénégal**

La professeure a mis en lumière la résilience des femmes dans les zones minières, malgré leur exclusion des dispositifs formels de gouvernance. Privées d'un accès direct aux mécanismes décisionnels, elles développent des stratégies alternatives de survie et d'influence à travers trois dynamiques principales : des activités économiques informelles pour assurer leur autonomie, la diversification des revenus au-delà du secteur minier, et des actions de médiation sociale portées notamment par des organisations de la société civile afin de prévenir les conflits entre entreprises minières et communautés. Ces initiatives, bien qu'existant, sont très peu soutenues par les États, contribuent de manière significative à la cohésion sociale et à la prévention des tensions, en cohérence avec l'esprit de la Résolution 1325 des Nations Unies sur le rôle des femmes dans la paix et la sécurité.

Elle a également illustré ces enjeux à travers l'exemple du Sénégal, où le Code minier de 2016 prévoit un mécanisme de redistribution de 0,5 % du chiffre d'affaires des entreprises minières vers les collectivités locales, avec des possibilités d'appui à l'autonomisation des femmes. Toutefois, malgré son potentiel, ce dispositif est resté très longtemps non opérationnel, entraînant une perte estimée à 32 milliards de francs CFA pour les communautés, selon l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, et limitant ainsi l'impact du secteur sur le développement local.

Enfin, elle a martelé durant les échanges sur l'importance de la participation effective des femmes dans les instances de décision, une présence qui transforme les priorités de développement en faveur d'une meilleure prise en compte des besoins sociaux. Malgré cela, leur exclusion demeure persistante, en contradiction avec les cadres juridiques existants et ce, sans politique les intégrant réellement. Il apparaît donc essentiel de reconnaître, soutenir et formaliser les initiatives féminines de résilience afin de renforcer leur inclusion dans la



gouvernance des ressources minières et d'assurer une gestion plus équitable et durable de leurs revenus.

- **Mme Mariama Mame Barry, Coordonnatrice de l'ONG Lab Terre Durable Guinée.**

Pour sa part, Mme Barry a présenté les mécanismes mis en place en Guinée pour assurer une meilleure redistribution des revenus issus de l'exploitation minière au profit des communautés locales. Elle a cité, parmi ces mécanismes, le Fonds de Développement Économique Local (FODEL), financé par une contribution de 0,5 % du chiffre d'affaires des sociétés minières. Des ressources dont une partie provient de l'un des projets miniers les plus importants du pays, notamment Simandou. Ces fonds servent à financer des projets communautaires dans les domaines des infrastructures, de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau et des activités génératrices de revenus.

Toutefois, elle a relevé la faible implication des femmes dans la gestion de ces ressources. Malgré les efforts de la société civile, notamment à travers l'organisation de focus groups visant à recueillir leurs besoins et leurs avis en vue de favoriser leur participation, celle-ci demeure limitée en raison des pesanteurs socioculturelles et du faible ancrage des mécanismes sensibles au genre. Cette situation maintient leur sous-représentation dans les instances de décision et de gestion des fonds communautaires. Mme Barry a ainsi appelé au renforcement des dispositifs de gouvernance inclusive afin de garantir une participation effective et significative des femmes dans la gestion des revenus miniers.

IV. Résumé des échanges sur la gouvernance inclusive des revenus miniers destinés au développement local

Ces échanges ont mis en évidence la persistance de l'exclusion des femmes des sphères de gouvernance et de gestion des revenus miniers destinés au développement local, en dépit de l'existence de cadres juridiques et de mécanismes de redistribution prévus par la législation en vigueur. Les normes socioculturelles, le manque d'information et de capacités, ainsi que l'insuffisance de mécanismes sensibles au genre limitent leur participation aux processus décisionnels et concentrent la gestion des ressources entre quelques acteurs, souvent masculins.

Cette situation conduit à une prise en compte insuffisante des besoins des communautés, notamment ceux des femmes, des jeunes filles et des groupes les plus vulnérables, réduisant ainsi de manière significative l'impact des revenus issus du secteur minier sur l'amélioration des conditions de vie de ces populations. Par ailleurs, le déficit de transparence et de redevabilité avec une sensibilité genre affaiblit le contrôle citoyen et ouvre la voie à des risques de mauvaise gouvernance. Néanmoins, les initiatives de la société civile contribuent à renforcer la participation communautaire inclusive, même si elles restent insuffisamment soutenues.

En conclusion, les revenus miniers ne peuvent produire un développement inclusif sans une gouvernance participative, transparente et sensible au genre, intégrant les femmes dans les instances de décision et de gestion.



IV. Recommandations

Au Gouvernement congolais :

1. Rendre effectif et contraignant l'intégration du genre dans les mécanismes d'accompagnement du contenu local dans le secteur minier, à travers la révision des cadres réglementaires, des manuels de procédures et des instruments de gouvernance, afin d'en garantir l'application effective dans l'ensemble des politiques, programmes et projets de développement financés par les revenus du secteur extractif.
2. Garantir une participation effective des femmes à la gouvernance des revenus miniers, notamment à travers l'instauration d'un quota minimal de 40 % dans toutes les instances de décision, avec un réel pouvoir d'influence et de décision au-delà de la simple représentation symbolique.
3. Rendre obligatoire la production, la collecte, l'analyse et la publication de données désagrégées par sexe dans les rapports relatifs à la gouvernance, à la gestion et à la redistribution des revenus miniers, afin d'éclairer les politiques publiques et de renforcer la redevabilité.

Aux Organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers :

4. Mettre en place des mécanismes de sensibilisation, de plaidoyer et de suivi-évaluation indépendants pour promouvoir la participation féminine, lever les barrières socioculturelles et assurer le respect des engagements en matière d'égalité de genre dans la gouvernance des revenus miniers infranationaux et cahiers de charges.
5. Institutionnaliser et financer durablement les mécanismes de résilience, de renforcement des capacités et de leadership des femmes, ainsi que les organisations féminines, afin de favoriser leur inclusion dans la gouvernance des ressources minières et la gestion des revenus qui en sont issus.